



JEUDI 9 AVRIL 2015

Journée interprofessionnelle de grève

Dialogue Social

C'est confirmé : Valls et Rebsamen suivent le MEDEF !

Lors de la rencontre du 25 février 2015 entre le 1^{er} Ministre, les organisations syndicales et patronales au sujet du projet de Loi sur le dialogue social, il a été annoncé, entre autres :

- ⇒ Le regroupement des instances DP/CE/CHSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés dans le cadre d'une DUP (Délégation Unique du Personnel intégrant donc le CHSCT), cette possibilité étant ouverte pour les plus de 300 salariés par accord collectif !
- ⇒ Regrouper l'ensemble des consultations annuelles obligatoires en seulement 3 consultations.
- ⇒ Mise en place d'une commission paritaire pour les TPE (moins de 11 salariés) au niveau Régional, sans droit d'ingérence dans la vie de l'entreprise, elle n'aurait qu'un rôle de conseil auprès des salariés et des entreprises.
- ⇒ Equilibre Femme/Homme parmi les représentants.

Etc...

Ce projet de loi ne saurait entériner des négociations qui ont échoué entre toutes les organisations syndicales et le MEDEF.

Le gouvernement veut aller vite et faire voter cette Loi en urgence (encore !) avant l'été.

Il s'agit de nouvelles attaques en règle contre la représentation des salariés.

Toutes ces mesures rentrent dans la droite ligne du discours patronal :

Le dialogue social est un coût et un empêchement de licencier tranquillement !

Pour les 70 ans des Comités d'Entreprise le gouvernement décide d'aller vers leur suppression.

Le gouvernement brade la constitution et son préambule du 27 octobre 1946

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

Quelle que soit la taille de l'entreprise chaque travailleur doit pouvoir être représenté, se syndiquer, être défendu et être informé/consulté sur l'activité économique de son entreprise !

Les propositions CGT entre autres :

- ⇒ Les instances de représentations du personnel doivent être maintenues en gardant leurs prérogatives.
- ⇒ Les informations/consultations pourraient être regroupé en 5 thématiques, mais assorties de négociations obligatoires.
- ⇒ Le droit d'expression des salariés et le Droit syndical doivent être développés.
- ⇒ Les discriminations syndicales proscrites.

Le contenu de ce projet de loi va à l'encontre des salariés au profit du MEDEF.

SALAIRES EMPLOI PROTECTION SOCIALE

Tous en grève et en manifestation

le jeudi 9 avril 2015 !

Montreuil, le 24 mars 2015